



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/19885
16 mai 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 16 MAI 1988, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE LA
REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre en date du 16 mai 1988 qui vous est adressée par S. E. M. Ali Akbar Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Mahmoud Sadat MADARSHANI

ANNEXE

Lettre datée du 16 mai 1988, adressée au Secrétaire général par
le Ministre des affaires étrangères de la République islamique
d'Iran

Dans le cadre de sa politique d'agression contre la souveraineté de la République islamique d'Iran et dans le but d'étendre le conflit, le régime iraquien agresseur a, le samedi 14 mai 1988 à 12 h 54, attaqué et sérieusement endommagé plusieurs pétroliers qui se trouvaient non loin du terminal de Lark, dans le golfe Persique. Pendant de nombreuses années, le régime iraquien a cherché, en s'attaquant aux navires marchands dans le golfe Persique, à étendre à d'autres pays ce conflit dont il est l'instigateur. Au cours des quelques dernières années, la République islamique d'Iran vous a tenu informé des actes d'agression perpétrés par l'Iraq dans le golfe Persique, et a bien rappelé que ces provocations auront pour résultat non seulement de compromettre la sécurité dans cette voie maritime névralgique, mais également d'accroître les risques d'extension du conflit à d'autres pays de la région, objectif que cherchent à atteindre l'Iraq et ses alliés régionaux et autres.

Le crime récemment perpétré par l'Iraq dans le golfe Persique revêt une nouvelle dimension dans la mesure où ce raid aérien effectué par l'Iraq le 14 mai 1988 a été mené en collaboration totale avec les forces américaines stationnées dans la région. Au cours de cet incident, la marine de guerre américaine, en brouillant le système de communications des navires de guerre iraniens et en créant un couloir que l'aviation iraquienne pouvait survoler en toute sécurité, a mis effectivement ses facilités à la disposition du régime iraquien en vue de menacer la sécurité dans le golfe Persique. Par ailleurs, le fait que les Etats-Unis ont positionné un navire de guerre à l'embouchure du détroit d'Ormuz tant que durait l'opération iraquienne et le fait que l'aviation américaine a filmé les suites de cette attaque constituent une preuve supplémentaire du concours apporté par les Etats-Unis à l'Iraq dans cet acte d'agression.

Cette dernière initiative américaine illustre de nouveau la partialité des Etats-Unis, quand bien même les dirigeants de ce pays proclament le contraire. La République islamique d'Iran déclare que le concours apporté par les Etats-Unis d'Amérique à l'Iraq dans son attaque contre des navires marchands dans le golfe Persique est un acte avéré d'agression flagrante contre sa souveraineté, qui ne fera qu'exacerber les tensions dans cette zone stratégique.

Comme elle l'a répété à maintes reprises, la République islamique d'Iran se réserve le droit de riposter à de telles attaques et ne manquera certainement pas de punir de tels crimes. Il est manifeste que la responsabilité des conséquences de ce regain de tension et de l'exacerbation du conflit incombe au régime iraquien et à ses alliés.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République islamique d'Iran,

(Signé) Ali Akbar VELAYATI